

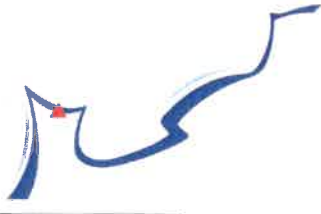
*AVIS PREFET MARITIME*



**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD**

Cherbourg-en-Cotentin, le 09 février 2018

N° 0-3342 -2018/PREMAR MANCHE/AEM/NP



**PRÉFECTURE MARITIME DE LA  
MANCHE ET DE LA MER DU NORD**

Division « action de l'État en mer »

Bureau « Domanialité- Energies marines »



Le vice-amiral d'escadre Pascal Ausseur  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme

**OBJET** : demande d'avis pour le renouvellement d'une concession de plage déposée par la commune de Mers-les-Bains.

**RÉFÉRENCE** : Courrier 2018\_01\_23\_Avis\_Conces\_Plage\_Mers\_PLG\_PREMAR de la DDTM-DML de la Somme en date du 23 janvier 2018.

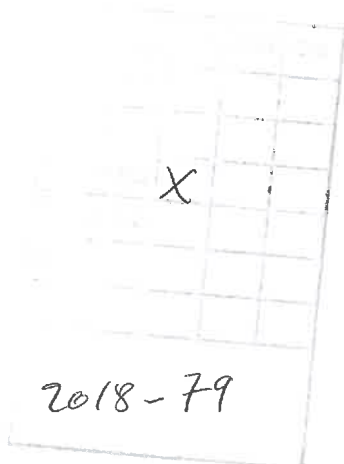
-

Par courrier cité en référence, vous m'avez adressé pour avis une demande de renouvellement de concession de plage déposée par la commune de Mers-les-Bains.

Au regard des responsabilités dont j'ai la charge en application de l'article R.2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, j'émet un avis conforme à ce projet.

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord  
par délégation, l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe  
des affaires maritimes Jean-Michel Chevalier  
adjoint pour l'action de l'État en mer,

**Original signé : AG2AM Jean-Michel CHEVALIER**



DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme.

COPIES :

- Monsieur directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Somme.
- OPS (N4)
- Archives (AEM n° 3.6.3.0. - chrono)